

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 janvier 2021

---

**RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 171

présenté par  
Mme Lorho et Mme Ménard

-----  
**ARTICLE 4**

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« dix »

le mot :

« vingt ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à augmenter de 10 ans la peine d'interdiction du territoire français pour une personne étrangère s'étant rendue coupable des infractions prévues à l'article 433-3-1 du code pénal, à savoir les menaces, violences, ou intimidation à l'égard de toute personne participant à l'exécution d'une mission de service public.